

Bien vivre à Saint-Pal



Siou BIAN É SAN-PA



Bulletin municipal - Mars 2018

CER

C'EST RÉUSSIR
Agr. E 0304302470 21510 01290

Auto-Ecole ROYER

A VOS COTES DEPUIS :1986

PERMIS AUTO
(Boite Mécanique et boîte automatique)
REMORQUE
MOTO
CYCLOMOTEUR
PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

FORMATION PISTE PRIVÉE
AUTO ÉCOLE RÉFÉRENCÉE
DATA DOCK

04 71 75 49 90

cer-royer@hotmail.fr

Le Chansou

TABAC - LOTO - JEUX - PRESSE - PHOTO D'IDENTITÉ - PILES
RECHARGE TÉLÉPHONE - BIJOUX FANTAISIE - COLLECTION PANINI

19, rue du Grand Chemin - SAINT PAL DE MONS

04 71 66 61 44 lechansou@orange.fr



l'alibrairie.com



Café-Restaurant CHEZ CONVERS

- Cuisine du marché
- Menus du jour
- Réservation souhaitée soir et week-end.
- Soirées à thèmes et concerts

Ouvert
7j/7 le midi



16, Place de l'église - 43620 St Pal de Mons

04 71 61 05 84



Créa-couture

Christelle Chapuis

Chapeaux et vêtements sur mesure,
Retouches, créations uniques, broderies,
Mercerie



Le Bouchat - Saint Pal de Mons

04 71 66 43 89 - 06 37 44 72 88

www.crea-couture.com

BROCANTEUR ANTIQUITÉS

SOULAS Franck



Tél. 04 71 75 00 02

Port. 06 27 32 49 72

franck.lya@gmail.com

LA RIVOIRE - 43260 SAINT-PAL-DE-MONS

CHOMARAT Dominique

Menuiserie - Charpente Couverture

06 23 78 55 40

Mail : chomarat0581@orange.fr

Le Bouchat - 43620 SAINT-PAL-DE-MONS

S.A.R.L. ROUSSET TP



Travaux Publics & Forestiers - Démolition
Espaces Verts - Assainissement
Adduction d'eau - VRD

Les Tavas - 43400 Le Chambon-sur-Lignon

Tél. 04 71 59 26 44 - Port. 06 23 20 68 43

Fax 04 71 59 29 91

Email : j.claude.rousset@gmail.com



MDC Construction, projet clé en main

Christopher CARETTE

- Vous avez un projet :
- d'un garage,
 - d'une rénovation,
 - d'un agrandissement,
 - d'une maison neuve (norme RT 2012),
 - d'un bâtiment industriel,
 - etc...

mais vous n'avez pas le temps de vous en occuper.

MDC Carette Christopher est là pour vous faciliter la tâche.
Nous nous occupons de tout, des fondations à la remise des clés,
tout en ayant un suivi de chantier sérieux.



VivaL

Épicerie • Fruits et légumes • Crèmerie



Livraisons gratuites
à domicile

OUVERT
du lundi au dimanche
de 8h à 19h30

Fermé le lundi, mercredi
et dimanche après-midi



Place de l'église - 43620 St-Pal de Mons - 04 71 61 09 94

06 67 21 20 10

04 71 56 13 53

06 18 21 41 40



Loire/Haute-Loire
Chemin du Vourze
43620 ST PAL DE MONS

mdc.maconnerie.demolition@sfr.fr

Sommaire

Edito du Maire

..... 4-5

La vie municipale

TRAVAUX RÉALISÉS

TRAVAUX d'entretien et de mise en valeur réalisés par les SERVICES TECHNIQUES 6

TRAVAUX À POURSUIVRE

Aménagement du bourg..... 7-8

TRAVAUX À VENIR (les projets à l'étude)

Poursuite des travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint Julien9

Acquisition de la maison Sarrand et aménagement du Parc.....10-11

VOS DÉMARCHES AVEC LA MAIRIE

Règlement location salles municipales .12-13

Prix de l'assainissement Collectif 13

FÊTES ET ANIMATIONS MUNICIPALES

Le Marché aux paniers14-15

Concert Gospel Soleil 15

Le marché de Noël..... 16

ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

Spectacle de lectures à voix haute par la troupe « D'un mot à l'autre »..... 17

Exposition Laurence Ghestem 17

Belle réussite pour l'après-midi lectures et jeux..... 18

Prévention des Conduites Addictives 18

Infos utiles

Soutien à la Desserte Forestière 19

Le recensement..... 19

Adressage 20

Nos entreprises

Entreprise Paul FAUVET..... 21

Entreprise M S E G 22

Entreprise Hubert BURELIER 23

Entreprise Louis SOUVIGNET 24

Ecoles, crèches

École Saint-Joseph..... 25

Toujours dynamique, l'école publique de St-Pal-de-Mons compte 104 élèves..... 26

La vie associative

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 27

L'ADMR de Saint-Pal-de-Mons 28

La pétanque San Paloune29

La Vigilante section foot.....30-31

Association Communale de Chasse Agréée..... 32

Embellissement et Patrimoine

Étymologie 33

Exposition Les Cloches 33

Etat Civil

Naissances..... 34


Mariage 35

Décès..... 35

Rédaction - Photos - Diffusion : Mairie de Saint-Pal-de-Mons

Directeur de publication et principal rédacteur : Jean-François CONVERS

Membres de la commission : Bernard BOUDAREL, Sylvie BRUNON, Christian GOUY, Denise LARDON, Sonia MARTELLINO, Patrice MOUNIER, Patrick RIFFARD, Valérie SOUVIGNET

Conception - Compo - Régie : AuxCréationsLocales 
Antenne AUVERGNE - 5, Côte de Tirebœuf - 43700 BRIVES-CHARENSAC
Tél. 04 63 75 00 10 // auxcreationslocales@gmail.com

Siège social : Firminy - R.C.S. Saint Etienne 802 987 511 000 10 - SASU ZEPHIR

Dépôt légal : à parution. Reproduction même partielle interdite. L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire. Les textes et les photos sont fournis par la Mairie et n'engagent que celle-ci.

Edito du Maire



Chères Amies, Chers Amis,

Merci à celles et ceux qui ont ouvert leurs portes à nos cinq Agents recenseurs afin de recueillir les bulletins individuels indispensables au recensement de la population San-Paloune. Que nos Agents chargés de cette mission, pas toujours facile, soient également remerciés à leur tour, tant le Village compte de Hameaux, de Rues, de maisons parfois isolées ou difficiles à repérer. Tous les cinq ans, nous avons droit à cet exercice d'importance, mais aussi de citoyenneté. En découlent des aides de l'État au travers

notamment de la **Dotation Globale de Fonctionnement**, mais aussi la répartition de certaines subventions.

Cet exercice ressemble à s'y méprendre, aussi, au travail long et fastidieux que vos Élus ont entrepris pour numérotter et adresser chacune de vos Habitations afin de préparer la mise en place de la Fibre Optique au plus près des utilisateurs, mais que de difficultés, d'incompréhensions, tergiversations et de questionnements quant au déploiement de cette technique... Il a fallu se battre pour faire comprendre que Saint-Pal-de-Mons n'est pas simplement une **Zone Industrielle** et un **Centre-Bourg**, aussi dynamiques soient-ils, mais qu'il y a aussi des Villages, que l'on appelle plus communément « les écarts » et qu'ils ont tout aussi le Droit de pouvoir bénéficier de cette technologie ! Je ne parlerai pas non plus de l'impossibilité d'engager l'arrivée du **Très Haut Débit** à l'entrée de Lichemialle,

quand celui-ci devait tout simplement s'arrêter à Montsignour sans volonté de l'opérateur d'aller plus loin, au moins jusque dans le Hameau et sans oublier l'École. Oui l'École, qui a besoin de cette technologie désormais nécessaire à l'enseignement. Il s'agit pour nous d'une **Priorité absolue**. Avec les Communautés de Communes des « **Marches du Velay - Rochebaron** » et du « **Pays de Montfaucon-en-Velay** », nous avons depuis de nombreuses années choisi d'encourager la mise en place dans cette technologie en investissant aussi dans des **Tableaux Blancs Interactifs**, sans compter sur le renouvellement de nombreux ordinateurs. Qui dit adressage, dit également, amélioration de la géolocalisation pour faciliter le déplacement des secours, mais aussi pour facilitation du travail de celles et ceux qui doivent venir à votre rencontre : facteurs, entreprises de portage de colis...

Comme vous le savez, nous nous engageons dès à présent dans le renouvellement de notre Centre-Bourg en imaginant avec Vous le Saint-Pal de demain. Pour ce faire, les travaux d'aménagement vont se poursuivre au cœur du Village : Montée de Barthou, Rue Centrale et Place Saint-Marc. Ainsi, nous préparons activement le calendrier afin de le rendre compatible également avec la Vie du Village et ses contraintes du quotidien. Sachez que nous avons pris l'attache de nos Partenaires Institutionnels afin d'obtenir un financement le plus large possible. L'embellissement du cœur de notre Bourg contribuera à accroître toujours plus l'attrait de notre Village San-Palou.

Quelques lignes également pour vous parler des chemins de l'intercommunalité : les sentiers sont encore à finaliser. Quant à l'évolution des compétences même si un Projet de Territoire a vu le jour, il nécessite encore

davantage d'appropriations pour donner à nos quatorze Communes le sentiment d'appartenir à un même Territoire et de s'identifier à un Projet Communautaire conforme aux aspirations de chacun, aussi bien les plus petits que les plus grands. Sans cette appartenance, il ne pourra y avoir l'essence de l'harmonie.

Enfin, notre Saint-Pal a su garder une taille humaine et ses habitants ont toujours su être solidaires que ce soit pour organiser et partager des moments festifs et heureux mais aussi pour se soutenir quand c'est nécessaire. J'ai ici une pensée pour celles et ceux qui souffrent, frappés par la maladie, la séparation et l'isolement. Que notre Saint-Pal demeure une Terre

de Solidarité et d'entente, d'ouverture, d'imagination et d'innovation, d'engagement et de concorde...

La richesse n'est certainement pas celle que l'on voit ou que l'on croit voir, mais elle repose sur notre capacité et notre volonté de Vivre Ensemble, elle ne voit bien qu'avec le cœur. Il en découlera notre force d'avancer dans la même direction sur les Chemins de l'Humanité, seuls capables de nous porter vers un Avenir où chacun trouve son épanouissement à la source du collectif. En effet, l'émancipation individuelle ou personnelle nourrit l'œuvre collective, creuset de la générosité.

Je vous invite à partager sans modération ce Proverbe Tibétain :

Le secret pour bien vivre et longtemps est selon ce Proverbe tibétain : manger la moitié, marcher le double, rire le triple et Aimer sans mesure...

Bien Fidèlement.

Votre Maire

Patrick R:FFAR.

La vie municipale

TRAVAUX RÉALISÉS

TRAVAUX d'entretien et de mise en valeur réalisés par les SERVICES TECHNIQUES

Parmi quantité d'autres travaux d'entretien du patrimoine végétal, mobilier et de voirie, voici trois exemples d'actions particulières.

1- Patrimoine végétal

Les bacs en plastique dans lesquels étaient installés les oliviers étaient inesthétiques, pas assez lourds pour résister au vent et empêchaient les arbustes de se développer convenablement. Ce sont les Employés Municipaux qui ont fabriqué les bacs nouveaux où ils ont été replantés. Permettant ainsi à la Commune de se doter d'un mobilier plus écologique et de réaliser une économie par rapport à un achat de bacs du commerce.

Ce sont eux qui vont daller, semer, planter l'espace situé au pied sud de la Maison de Retraite. C'est l'entreprise René Buzzino des Saints Martins qui construit en pierres le muret qui va délimiter et sécuriser ce périmètre.



Muret pied Maison de Retraite

2- Déneigement

Là encore, dans le souci d'économiser le budget municipal et de rentabiliser le matériel communal, il a été décidé de réduire le temps de travail des Employés Municipaux pour installer (et désinstaller) les barrières de neige. Ainsi, la Commune s'étant doté d'un nouveau camion (Mercedes Unimog) équipé d'une étrave et d'une nouvelle saleuse, il a été décidé, plutôt que d'installer des barrières, il valait mieux miser sur un passage plus rapide, plus efficace de ces engins, en cas de tempête subite (et devenue assez rare). Sachez que, si cette expérimentation s'avérait non concluante, elle serait abandonnée.

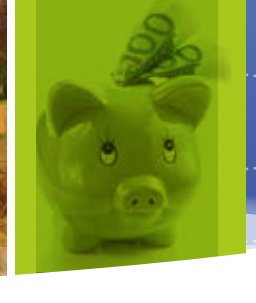
Deux questions se posent dans ce domaine.

Un bon équipement personnel de son véhicule ne permettrait-il pas de moins dépendre de la collectivité ?

La solution de saler abondamment (utiliser un produit corrosif !) ne va-t-elle pas à l'encontre des recommandations faites de ne pas abîmer la nature ?

3- Éparage

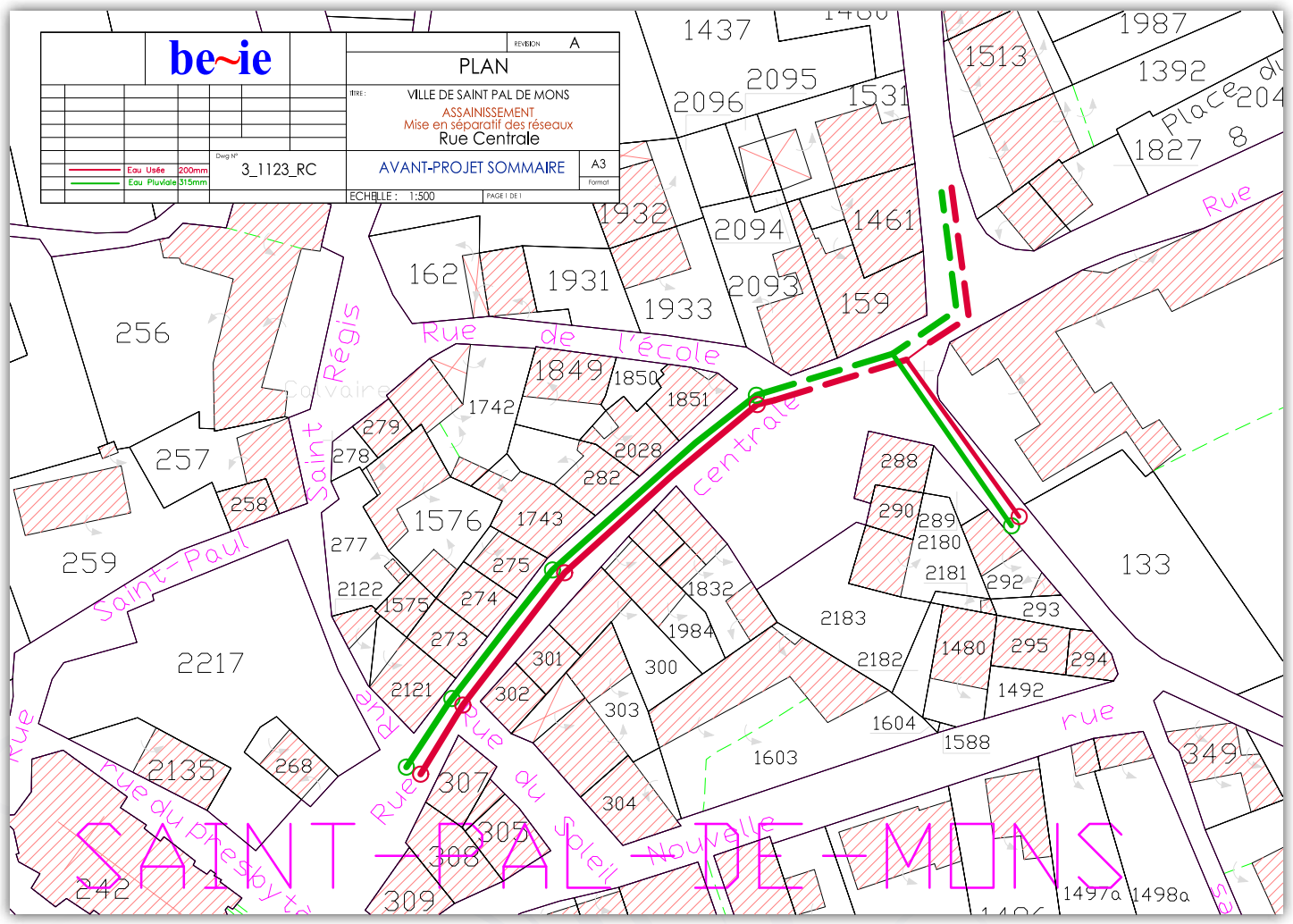
C'est d'ailleurs pour éviter une destruction de la végétation que, cette année, les talus des chemins ont été nettoyés en hiver, en période de repos de la végétation. Par la suite, il suffira de procéder à un simple et léger fauchage des herbes gênant la visibilité.



TRAVAUX À POURSUIVRE

Aménagement du Bourg

Sachez tout d'abord que les travaux prévus seront réalisés par tranches; que les travaux en souterrain dans la montée de Barthou sont terminés; que les travaux qui doivent les prolonger et compléter seront entrepris quand les formalités administratives préalables et indispensables seront achevées (voir encadré).



Plan Travaux en sous-sol

Voici un planning de ces travaux tel qu'il peut être, à ce jour, (fin février) pensé, estimé et prévu, si les conditions climatiques, administratives, de disponibilités des entreprises, sont réunies. Si une opportunité se présentait de réaliser, en lien avec le Département, les travaux de la tranche «Montée de Bartou» plus tôt dans l'année, nous pourrions la saisir. (Suite page 8)

La vie municipale

TRAVAUX À POURSUIVRE

Tranche : « Travaux en sous-sol / Rue Centrale (jusqu'à la Rue Saint Régis) »

- Qui concernent l'enfouissement des réseaux séparatifs (eaux pluviales séparées des eaux usées ; gaines des fils pour électricité, téléphone, fibre ; tuyaux pour le gaz) et les branchements et raccordements aux réseaux des maisons, dans la Rue Centrale.

- Pour un montant estimé de 130.000€ , dont une partie du coût sera réduit par l'attribution d'une subvention spécifique du Département et de Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Dont les travaux commenceront quand le financement aura été notifié, les commerçants avisés et concertés, la population informée, et les entreprises prêtes à agir. Période de réalisation souhaitée : juillet de cette année.

Tranche « Montée de Barthou » : fin des travaux commencés en automne 2017

Les travaux à effectuer sont les suivants :

1- A la charge du Conseil Départemental, le revêtement de la chaussée (Route Départementale 452).

2- A la charge de la Commune l'installation des trottoirs aux normes accessibilités.

- Pour réduire la dépense, il a été demandé une subvention Dotation Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

- Les travaux se feront juste avant ceux de même nature prévus dans la Rue Centrale qui les suivront immédiatement. Ceci, pour éviter les désagréments (inévitables) de travaux réalisés sur deux périodes distinctes et confiées à des entreprises différentes. Si toutes les conditions sont réunies, dès septembre prochain, juste après la Vogue.

Tranche : « Travaux en surface / Rue Centrale (jusqu'à la Rue Saint Régis) et Place Saint Marc » :

- Qui concernent les revêtements, les trottoirs, les délimitations des places de parking, les arrêts minute, les passages piétons sécurisés, les seuils d'accès aux commerces... tels que proposés par les architectes du Collectif Virage après consultation de la population (qui s'est exprimée début 2017);

- Dont le coût sera réduit par l'attribution d'une subvention accordée par la Région d'un montant de 150.000€ et l'attribution souhaitée d'une dotation Dotation Équipement des Territoires Ruraux (une demande est faite pour l'obtenir) ;

- Qui débiteront quand le financement aura été calé, les commerçants informés, le sous-sol stabilisé et les entreprises retenues prêtes à agir. Si toutes les conditions sont réunies, juste après la Vogue.

Quel est le parcours à réaliser pour pouvoir engager des dépenses destinées à financer des travaux décidés par la municipalité ?

- 1 Délibérations du Conseil Municipal... validées en Préfecture, dépenses validées par la Trésorerie Générale...
- 2 Choix d'un Bureau d'Études... présentation par celui-ci d'un projet technique chiffré...
- 3 Instruction du dossier de demande de subvention, envoi pour examen, réception de l'arrêté d'attribution...
- 4 Dossier de Consultation des Entreprises... Commission d'Appels d'Offres pour choix de l'entreprise... planning des travaux...
- 5 Début des travaux.

Voilà la réalité des choses sur la complexité du montage d'un dossier pour la réalisation de travaux publics.





TRAVAUX À VENIR (les projets à l'étude)

Poursuite des travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint Julien

Un magnifique élan de solidarité publique et un réel investissement de l'entrepreneur (Monsieur Glenn Michelland, entreprise 1,2,Toit de Lapte) et des Jeunes du Chantier Concordia avait permis, en juillet 2017, d'avancer beaucoup dans la réalisation de la réfection de la toiture de notre chapelle.

Il manquait, avant les congés d'août, un lot de tuiles très spéciales (biseautées). Elles n'ont, en définitive, été livrées qu'en octobre.

Par ailleurs, un propriétaire, nous obligeant à la même époque à emprunter, pour transporter les matériaux à la chapelle, un chemin très étroit, impraticable dans l'état et l'hiver s'annonçant, les travaux ont été remis à des jours meilleurs. Très prochainement, on l'espère ! Sachez que l'édifice en partie couvert et pour le reste, bien protégé de la pluie et de la neige par les soins de l'entrepreneur, n'aura pas souffert du mauvais temps.

À ce propos, il se pourrait fort que l'on fasse appel, à nouveau, à l'esprit d'entraide de la population et à son souci de contribuer à l'entretien de son patrimoine, pour nous aider à rapprocher, à la main, les matériels du chantier d'un lieu où un engin pourrait les récupérer ! Le temps venu, on lancera un appel à l'aide. Merci d'avance !



La chapelle, fin juillet 2017



Le toit, fin juillet 2017

La vie municipale

TRAVAUX À VENIR (les projets à l'étude)

Acquisition de la Maison Sarrand et Aménagement du Parc

La vente réalisée, un partenariat, une première, sera engagé entre La Commune de Saint-Pal et le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole d'Yssingaux. Associer la Jeunesse à un Projet d'Intérêt Général.



Partie basse du parc

Il en coûtera **30.000 € au Budget communal** (80.000 € de prix d'achat du bien (maison et parc) auquel il faut retrancher 50.000 € correspondants à la subvention accordée par la Région.

Pourquoi réaliser des travaux d'aménagement au plus vite ?

Pour pouvoir mettre à la disposition du public et des habitants, le plus rapidement possible et dans des conditions

de confort et de sécurité élevées, un bien acquis avec l'argent public et à leur intention.

Comment cette opération va-t-elle se réaliser ? Qui sera concerné ? Sous quelles formes ?

Elle va commencer, impérativement, par la signature d'une convention de Maîtrise d'œuvre entre la Commune et le Lycée

Georges Sand d'Yssingaux. Cet acte permettra, en effet, d'engager des dépenses et donc de financer le paiement d'honoraires de maîtrise d'oeuvre et le règlement de factures. Elle permettra également d'obtenir, éventuellement des subventions.

S'ensuivront un **diagnostic arboricole** indispensable, confié à la société Fonsylve (habilitée à réaliser ce genre d'expertise), pour un montant de 840 €.

Et des études pour la **conception de ce projet d'aménagement**, confiées au Bureau d'Études Osmie pour un montant de 3050 €.

Pourquoi avoir choisi ce Bureau d'Études ?

« Le Lycée ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires pour concevoir un tel projet et cette mission dépasse les attributions pédagogiques des enseignants » ; l'architecte paysager de ce bureau travaille déjà avec le Lycée.



Quelles sont donc les missions des uns et autres intervenants ?

Le Bureau d'Étude sera donc chargé d'élaborer les documents (plan paysager, plan topographique, perspectives) nécessaires au chantier. Il consultera les associations, habitants, élus pour recueillir leurs attentes et proposer un projet au plus près des besoins des futurs usagers. Il entretiendra une relation pédagogique étroite avec les enseignants et les élèves pour les faire bénéficier de cette situation d'envergure professionnelle.

Le lycée contribuera à la réalisation des travaux par la mise à disposition d'élèves, sous forme de chantiers collectifs. Il les fera, par ailleurs, pour concrétiser à leur formation, procéder à la production de dessins techniques. Il fera, en outre, bénéficier les agents de nos

Services Techniques de certains savoirs faire et connaissances techniques.

Quand ?

Quand vous lirez ce bulletin, certaines étapes auront déjà été réalisées.

Quand débiteront les travaux de chantier (la mise en œuvre sur le terrain du projet) ?

Quand le Bureau d'Études aura consulté les futurs usagers et converti ces attentes en documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus (ex. *élagage, plantations, aménagement d'aires de repos, de pique-nique, d'un accès pour personnes à mobilité réduite etc. ...*). Ces travaux seront confiés à nos Agents et/ou, si nécessaire, à des entrepreneurs locaux. Ils auront été budgétés, prévus au budget 2018 des dépenses d'investissement.



Partie haute du parc

La vie municipale

VOS DÉMARCHES AVEC LA MAIRIE

Règlement location Salles Municipales

(Salle des Fêtes, Bâtiment à Usage Multiple, Cantine Scolaire, Salle Socio du Gymnase)

Conditions générales

- 1 Cette salle sera « gardiennée » par un employé municipal qui sera le seul habilité à régler le chauffage.
- 2 Les utilisateurs doivent s'interdire toute manipulation personnelle sur l'installation électrique. S'ils le faisaient, ce serait à leurs risques et périls.
- 3 La demande de réservation se fera par écrit au Secrétariat de Mairie qui assurera la mise à jour du planning de la salle. Elle devra préciser la nature de la manifestation, les horaires de début et de fin, le nom et l'adresse du responsable demandeur et sera accompagnée de chèques-caution, du règlement lu et signé pour approbation de ses articles ainsi que d'une attestation ou d'un contrat « Responsabilité Civile » au nom de demandeur.
- 4 Les cautions servant à valider la réservation et le règlement se feront uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- 5 La remise des clés se fera en accord avec le gardien le vendredi soir de 18 à 19h30, en même temps que l'état des lieux. La restitution des clés aura lieu le lundi en fin de matinée, après qu'il ait été procédé à un état des lieux par le gardien et en présence du responsable de la location ou d'un adulte que celui-ci aura choisi pour le représenter.
- 6 Les chèques-cautions seront rendus par le Secrétariat de Mairie, une fois l'état des lieux réalisé et si aucun dégât n'a été constaté.
- 7 Les dégâts seront facturés à l'utilisateur au vu d'un devis de réparation.
- 8 A l'issue de la manifestation, le matériel sera rangé, les ordures ramassées et triées et le sol balayé.
- 9 Un complément de nettoyage sera, si nécessaire, effectué par la Mairie.
- 10 En cas d'annulation moins de deux mois avant la date retenue, la location sera due.
- 11 La Municipalité se réserve le droit de modifier le présent règlement, voire de refuser la location de la salle, s'il s'avérait que ces Bâtiments Publics fassent l'objet de dégradations ou si la sécurité des utilisateurs, dans les lieux et à l'extérieur de ceux-ci, ne pouvait pas être assurée.
- 12 La Commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les loueurs devront prévoir la renonciation à tout appel de garantie contre la Commune tant pour des dégâts matériels que corporels.
- 13 Les sorties de secours doivent rester libre en permanence.
- 14 Il est interdit, sous peine d'amende, d'utiliser et de tirer des pièces d'artifice de tous groupes aux abords de la salle louée et du terrain de football en gazon synthétique.
- 15 Il est formellement interdit de pénétrer dans le complexe sportif (stade). En cas de dégradation, les cautions seront encaissées.
- 16 Après 22 heures, les nuisances sonores sont interdites par respect du voisinage.
- 17 La sous-location de la salle ou la mise à disposition d'un tiers est formellement interdite sous peine de retenue des cautions.
- 18 Il doit être désigné un responsable de la manifestation, lequel devra être présent pendant toute la durée de la manifestation. Ce responsable sera le signataire de la convention de location, du règlement et des chèques. Pour l'état des lieux post-manifestation, il sera présent ou, empêché, se fera représenter par une personne de son choix.



Nota Bene

- 1) La réservation sera toujours subordonnée au Calendrier des Manifestations établi dans la Commune.
- 2) La période de dépôt des demandes de réservation, pour les associations communales, sera close au 30 septembre de l'année civile précédente.
- 3) La priorité suivra l'ordre chronologique des demandes.
- 4) Capacité d'accueil des salles : Salle des Fêtes : 30 à 180 personnes – BUM : 50 personnes assises, 80 debout – Cantine : 40 adultes + 12 enfants assis, 70 debout.

Ce règlement vise à assurer la sécurité des utilisateurs, le respect des personnels qui en assument l'entretien et la pérennité des salles communales. Merci à nos Agents Communaux qui assurent ce service.

Tarifs de location de la Salle des Fêtes

ASSOCIATIONS : inchangé / soirées récréatives ou culturelles :

- location gratuite ;
- Montant du nettoyage par réservation : **70€**

PARTICULIERS :

1- Location-nettoyage compris pour une soirée de moins de 12 heures, le vendredi exclusivement avec remise des clefs le samedi matin :

- demandeur de Saint-Pal-de-Mons : **200€**
- demandeur extérieur : **300€**

2- Location-nettoyage compris pour le week-end complet

- demandeur de Saint-Pal-de-Mons : **400€**
- demandeur extérieur : **600€**

N.B. : Dans les deux cas, 2 chèques de caution, à la réservation, de 250€ chacun.

Prix de l'Assainissement Collectif

Après en avoir délibéré le 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs d'Assainissement Collectif comme suit :

- L'abonnement annuel passe de 20 à 30€ (soit 2. 50 par mois) ;
- Le prix du m³ d'eau consommée passe de 0,90€ à 1€ ;
- Eaux Puisées et rejetées dans le système d'Assainissement Collectif : 25 m³ par personne avec un plafond de 150 m³ ; le tarif passe de 0,90€ à 1€.

Pourquoi la Commune a-t-elle décidé d'augmenter ses tarifs d'assainissement ?

La compétence relative à la gestion de l'Eau et de l'Assainissement, jusqu'à aujourd'hui communale, va prochainement passer sous une gestion **Communauté des Communes**. Et les tarifs appliqués seront calculés en fonction des tarifs pratiqués actuellement dans les communes de cette communauté. Or, ils sont sensiblement plus élevés ailleurs que chez nous. Cette hausse modérée, décidée en Conseil Municipal, a pour but, bien évidemment, de soulager la dépense de la collectivité pour mettre à la disposition des particuliers un système d'assainissement performant. Mais, également, de vous éviter, une fois le transfert de cette compétence mis en place, d'avoir à régler du jour au lendemain une facture, inévitablement, plus élevée que l'actuelle.

C'est le Législateur (l'État), qui par la loi **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** du 7 août 2015 a imposé ce transfert de compétence.

La vie municipale

FÊTES ET ANIMATIONS MUNICIPALES

Le Marché aux Paniers

Le 8^{ème} Marché du Panier de Saint Pal se termine et nous nous devons de faire un petit bilan.

Cette année 2017 confirme le succès grandissant de cette manifestation. Pour la seule visite de l'exposition nous avons enregistré 2600 visiteurs. Un groupe d'amateurs en vannerie s'est même déplacé en car du département de La Haute-Savoie. Ce sont quelque 28 vanniers qui sont venus de toute la France pour exposer leur travail. Mme Valentin députée, Mme Hacques sous préfète et Mr Duplomb sénateur ont honoré le marché de leur présence et de leur discours encourageant. Saint-Pal s'impose au niveau national comme un haut lieu pour la vannerie.

Cette manifestation se fait au prix d'un grand effort de la part de la municipalité, engagement financier, mais aussi et surtout en temps et en énergie de la part des élus, des services techniques, du personnel de la mairie et de la médiathèque. L'animation de séances au sein des écoles a permis une sensibilisation au travail de l'osier mais aussi une implication des plus jeunes et de leurs encadrants à cette manifestation. Tous les visiteurs ont salué ce travail. Nous ne passerons pas sous silence la gracieuse prestation des Cigales Vellaves.

Enfin, nous saluons l'implication plus ou moins imposée de tous les habitants qui bon gré mal gré ont supporté les rues barrées dans le bourg. Les critiques sont allées bon train : vous êtes nombreux à les avoir faites de manière constructive et nous oublierons celles plus agressives.





Un affichage dès le début de juillet et un passage systématique, 3 semaines avant le marché, auprès des commerçants, maison médicale... a permis de faciliter la communication. Nous avons essayé de tenir compte des avis de chacun au mieux de nos possibilités. Enfin, nous voudrions rassurer les personnes inquiètes pour un éventuel passage des secours ; en effet un

dispositif a été mis en place pour centraliser les clefs des véhicules barrant les accès dans le cadre du « Plan Vigipirate » afin de les dégager très rapidement. Au préalable, les services de gendarmerie et pompiers avaient été prévenus.

L'équipe de Brin d'Osier
(bilan rédigé un peu après l'événement)



Concert Gospel Soleil

Ce fut une soirée très réussie.

Où une douzaine de chanteuses débordant de joie de vivre, regroupées autour d'une chef de chœur à l'énergie communicative et soutenues par un pianiste dynamique ont offert au public un concert enlevé et stimulant. Ce public a eu la satisfaction d'écouter quelques standards du gospel noir américain mais aussi de découvrir le gospel africain si entraînant. Et, de façon plus inattendue mais si conviviale, la joie d'accompagner les artistes dans leurs chants et leurs mouvements d'allégresse. GOSPEL SOLEIL un chœur au grand coeur !



La vie municipale

FÊTES ET ANIMATIONS MUNICIPALES

Le Marché de Noël



Le coin des doudous



Animation musicale Passe ton morceau



Les attrape-rêves



Le peintre



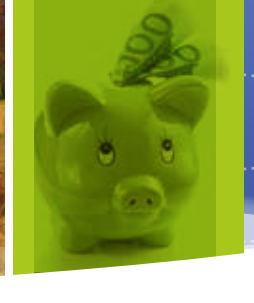
Le Père Noël à proximité du vin chaud !



Stand Les z'Ados



Les classards



ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

Spectacle de lectures à voix haute par la troupe «D'un mot à l'autre»

Cette troupe est issue du club de lecture de la Médiathèque.

Elle prépare un nouveau spectacle pour l'automne 2018.



Troupe D'un mot à l'autre

Exposition Laurence Ghestem



Vernissage

La vie municipale

ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

Belle réussite pour l'après-midi lectures et jeux

Dans le cadre du partenariat de la Médiathèque Municipale avec la Ludothèque Intercommunale Ricochet, l'invasion de chevaliers en armure et de beaux princes et princesses a eu un grand succès pour ce 3^{ème} rendez-vous.

Tout comme les thèmes précédents sur les pirates ou la jungle, les enfants ont, dans un premier temps, écouté des histoires pour ensuite découvrir une multitude de jeux sélectionnés par les animatrices de la Ludothèque.

La bataille contre le grand dragon fut rude, les 120 participants dont 91 enfants en sont venus à bout après plus 1h30 de combat

acharné. La ludothèque fut fière de ses preux chevaliers. A la suite de cette animation, une malle de jeux a été créée et mise à disposition afin que les usagers puissent l'utiliser, tout au long du trimestre, lors de leur visite à la Médiathèque.

Rendez-vous le vendredi 13 avril pour une nouvelle aventure ludique à la Médiathèque.



Prévention des Conduites Addictives



Le jeudi 8 février, 20 h à la Médiathèque, s'est tenue une conférence très instructive sur la Prévention des Conduites Addictives. Elle avait été préparée par Elisabeth Danini et Familles Rurales et animée par l'association Rimbaud de Saint Etienne. Une exposition de panneaux la complétait.

Infos utiles

Soutien à la Desserte Forestière

Vous avez le projet de créer dans vos propriétés des routes accessibles aux camions grumiers, des pistes accessibles aux engins de débardage, des places de retournement et de dépôt, il existe un soutien financier de l'État pour ces réalisations « Soutien à la Desserte Forestière ».

Veillez, pour connaître les conditions d'éligibilité à ces aides, les modalités de constitution du dossier réglementaire..., vous adresser à :

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire

Service Environnement
et Forêt

13, rue des Moulins
CS 60350

43009 Le Puy-en-Velay
Cédex

Tél. 04 71 05 84 00

Le recensement

Des agents recenseurs recrutés par la Mairie se sont présentés chez vous pour vous proposer de vous faire recenser sur internet ou en cas d'impossibilité, sur papier.



Nathalie VALOUR, Manon VALOUR, Anaïs BACHER, Céline FOURNEL, Dominique BOIS.

Ce recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas comptés deux fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans la base de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Participer est un devoir civique, utile à tous.

Infos utiles

Adressage

Terminé, il fera l'objet d'une information individuelle afin de vous préparer ou non à un changement de dénomination ou de numérotation de vos Habitations.

Nombre d'évolutions sociétales font que la géolocalisation précise des habitants est une nécessité : le développement du e-commerce et des services à la personne, la prégnance des enjeux liés à la revitalisation de l'espace rural et du soutien des personnes à domicile ou encore la densification des villes.

Dans ce contexte, **la qualité de l'adresse est devenue un enjeu de développement économique des territoires, d'égalité entre les citoyens** dans l'accès aux services et d'opportunité de développement pour les entreprises et le milieu associatif.

Aussi, l'adresse constitue-t-elle véritablement une question d'intérêt général qui concerne beaucoup d'acteurs économiques qui, à ce titre, sont parties prenantes des enjeux liés à la qualité de l'adresse. Condition à part entière de la concrétisation de nouveaux services, l'adresse est un facteur clé de succès de l'attractivité et du développement des territoires.

L'adresse, enjeu d'intérêt général : un « Bien Public »

Les Collectivités Territoriales modernisent leurs infrastructures et leurs équipements indispensables pour accroître leur attractivité économique. La dénomination et la numérotation des Voies sont des éléments structurants de l'Aménagement du Territoire qui, lorsqu'ils sont de qualité, véhiculent une image positive. Bien conduites, **cette dénomination et numérotation permettent d'acquérir une meilleure visibilité extérieure et contribuent à renforcer l'attractivité économique, démographique et touristique d'un territoire.**

L'adresse, véritable élément du développement économique local, est également une condition d'égalité entre les citoyens dans leur capacité à accéder à des services de plus en plus nombreux, en phase avec l'évolution de nos sociétés. Elle mérite donc, au même titre que les autres équipements et infrastructures, intérêt et soutien. La normalisation de l'adresse apporte un bénéfice à la fois aux Citoyens, aux Entreprises et aux Administrations et Collectivités Territoriales.

Définitions

Une Voie c'est :

- toute installation permettant la circulation des personnes et des objets ;
- l'élément primordial de l'adressage qui permet de faire un lien entre un émetteur et un récepteur ;
- une alchimie de 32 caractères maximum (espaces inclus).

Une voie est composée de :

- un numéro pour tout accès donnant sur une voie (4 caractères maximum) ;
- un type de voie (RUE, BOULEVARD, AVENUE, CHEMIN, ALLÉE, IMPASSE...);
- un nom de voie.

Les principes de la dénomination

Prévoir et anticiper

Opter pour un nom de voie définitif.

Veiller à la dénomination de toutes les voies, publiques et privées.

Opter pour des libellés de voies concis, jusqu'à 32 caractères ou espaces.

Éviter les homonymies ou les noms à phonétiques identiques.

Les règles d'or de la numérotation

Numéroter tous les accès donnant sur une voie et tout bâtiment situé sur une Voie :

- entrées d'immeubles ;
- portes cochères ;
- portails desservant une cour d'immeuble ;
- débouchés de voies sans nom desservant une résidence ;
- entrées de magasin, d'usine, etc.
- entrées de propriétés ou portes de jardin.

À noter :

- pour un Bâtiment avec plusieurs entrées : attribuer un numéro pour chacune d'elles ;
- pour un Bâtiment abritant deux commerces : prévoir pour chaque point d'accès une numérotation de même parité et dans un ordre croissant ;

Le sens croissant des numéros est établi en allant du centre vers la périphérie :

La numérotation doit être paire à droite et impaire à gauche (dans le sens croissant des numéros).

Prévoir des numéros pour les futures constructions constituant des « trous dans la numérotation ».

Exclure toute numérotation qui ne serait pas croissante.

Exclure les imbrications de numéros pairs et impairs sur un même côté.

Éviter les extensions bis, ter, quater... ainsi que les lettres (A, B, C, D...).

Nos entreprises

Entreprise Paul FAUVET

Paul FAUVET a appris le métier de plâtrier peintre par l'apprentissage à 14 ans.

Il a travaillé ensuite quelques années comme employé et a créé sa propre entreprise en 1983, installant son dépôt à SAINTE-SIGOLÈNE et les bureaux à SAINT-PAL-DE-MONS. Paul a démarré seul, puis s'en est suivie l'embauche d'un ouvrier et un peu plus tard d'un apprenti qui d'ailleurs est

toujours présent. Aujourd'hui, c'est donc une équipe sereine de trois ouvriers et trois apprentis qui travaille avec lui dans cette petite structure qui a su perdurer tout au long des années.

L'entreprise réalise des travaux d'isolation intérieure, de plâtrerie, de peinture et de

décoration. L'activité a bien sûr évolué au fil du temps avec l'arrivée de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux matériaux.

Malgré des années de travail et de responsabilités, Paul ne ressent aucune lassitude et apprécie toujours autant son métier.



L'équipe Paul Fauvet

Nos entreprises

Entreprise M S E G

L'entreprise de Stéphane MERCHIONNE est installée à Saint-Pal-de-Mons au lieu-dit « Les Amatis » depuis quatre ans.



Stéphane Merchionne, après 10 ans d'activité, est venu construire à Saint-Pal sa maison et son atelier/entrepôt.

Il fait de l'électricité générale.



Éclairage déco Sol

C'est à dire qu'il installe l'électricité dans votre domicile et raccorde cet équipement au réseau EDF en limite de propriété. Il peut aussi, à la demande, mettre en place un système d'alarme ou de vidéo surveillance, automatiser les commandes de votre portail.

Et même, pour ceux qui voudraient être « connectés » et gérer leur domicile à distance, il peut vous permettre de régler la température de vos radiateurs, de baisser ou

monter les volets roulants, de mettre en route l'alarme (...) depuis une tablette ou votre téléphone.

Il effectue l'installation initiale et les dépannages.

Il travaille aussi dans le domaine du « petit tertiaire », c'est à dire qu'il peut équiper en éclairage, sonorisation, ventilation des bâtiments industriels, des restaurants, salons de soins.

Pour l'instant, il travaille seul et accepte les stagiaires.



Entreprise individuelle service Parcs et Jardins

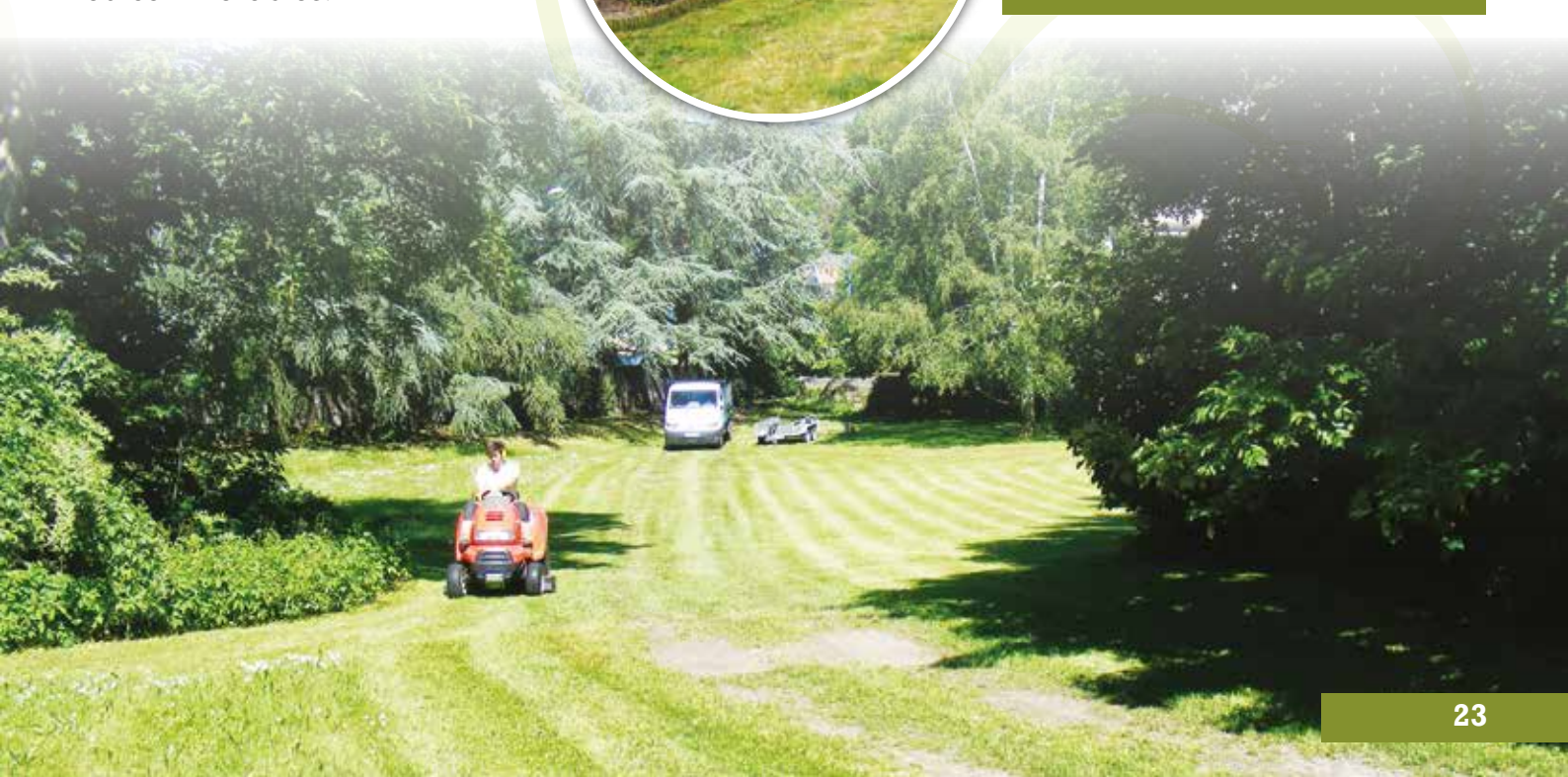
Hubert BURELIER est artisan paysagiste. Il crée son entreprise en juin 1994, elle est installée à la Faye Bourret.

Hubert BURELIER occupe 70 % de son activité professionnelle à l'entretien des espaces verts : élagage, taille, nettoyage, tonte... Le reste de son activité est consacrée à la création : plantation ornementale de haies vives, massifs, engazonnement, création de terrasses ou escaliers en bois traité... dans les jardins et parcs des particuliers, mais aussi dans les espaces verts des entreprises industrielles ou commerciales.

Il travaille la plupart du temps seul, mais, si le chantier est important, il collabore avec d'autres collègues paysagistes ou emploie un saisonnier. Il accueille des stagiaires.



Hubert Burelier est adhérent d'une coopérative agréée, Accès Sap, déclarée «services à la personne». Pour un particulier, faire appel aux services de Monsieur Burelier, c'est donc réduire de moitié le coût des travaux qui seront réalisés. Car les particuliers bénéficient alors d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % ! Les travaux concernés sont multiples et divers : tonte de pelouse, débroussaillage, entretien des massifs et balcons, maintenance régulière des allées et terrasses, taille de haies, fruitiers, rosiers (...)



Nos entreprises

Entreprise Louis SOUVIGNET

Louis Souvignet a créé son entreprise il y a cinq ans de cela.

Auparavant, il travaillait dans l'entreprise Pichon de Sainte Sigolène. Depuis, il dispose, à La Charatte, d'un atelier situé à côté de sa maison.

C'est une entreprise de plomberie générale. Il peut ainsi vous installer une salle de bain clé en main, parce qu'il fait équipe avec un carreleur. Il peut aussi vous poser un appareil de chauffage à gaz, mazout ou bois. Il en assure également l'entretien. Il peut vous conseiller sur le type d'énergie à privilégier chez vous.



Reconnu Garant de l'Environnement son entreprise est qualifiée RGE. Vous pouvez donc, en la choisissant, bénéficier d'un crédit d'impôt (mesure qui sera, peut-être supprimée fin 2018 !) ainsi que d'une Prime Énergie Maîtrisée (attribuée par ex. par Total, Antargaz...).

Il travaille actuellement avec un ouvrier et un apprenti. Il accepte les stagiaires.

Il va prochainement organiser une Journée Portes Ouvertes pour vous faire découvrir son entreprise et vous permettre de concrétiser des projets d'équipement que vous pourriez envisager de réaliser.



Aubade INSTALLATEUR
CONSEIL
SARL SOUVIGNET LOUIS
La Bruyère
43620 ST PAL DE MONS
Tél. 06 05 10 79 17
souvignet.louis@gmail.com

Ecoles, crèches

École Saint-Joseph

Petit «flashback» pour vous faire partager les activités du premier trimestre à l'école privée.

Ainsi, nous avons commencé avec l'opération « Nettoyons la nature ». Des PS aux CM2, chacun a essayé de rendre la nature plus belle. Cette année, nous étions aidés par des résidents du Foyer des Roches de Sainte-Sigolène.

Début septembre, les classes de CE1 et CE2 se sont rendus deux fois par semaine à l'Ozen pour un cycle piscine accompagnés de leurs enseignantes et de parents bénévoles.

Depuis octobre, les classes de CE1, CM1 et CM2 travaillent le chant d'après le répertoire des «Orgues de Barbak avec Frédérique, professeur de musique à l'École Intercommunale de Musique et de Danse de Sainte-Sigolène.

Au printemps 2017, les élèves de primaire s'étaient initiés à la vannerie avec l'association « Brin d'osier » et ont réalisé des poissons.



Célébration de Noël

Les plus jeunes, eux, ont peint des décors, confectionné des bateaux. Toutes ces productions ont été exposées pour le Marché aux paniers.

Pendant les vacances, toujours en lien avec le projet « Eco-école », un papa est venu installer les nichoirs et mangeoires que nous avons fabriqués lors de notre voyage à Manigod en juin 2017.

Au retour des vacances de La Toussaint, nous avons instauré le quart d'heure de « lecture-plaisir ». Ainsi, chaque vendredi de 13h30 à 13h45, l'école s'arrête. Plus un seul bruit. Chacun, petits et grands (adultes et enfants), lisent un livre (documentaire, roman, album...) de leur choix apporté de la maison. Chacun et chacune y trouve un réel plaisir. Lorsqu'il fera beau, cette pause se fera à l'extérieur.

Le 12 novembre, de nombreux enfants étaient présents pour la Commémoration du 11 novembre. Cette année, pas de colombes, mais des drapeaux français, américains et canadiens ont accompagné les différents hymnes nationaux.

La veille des vacances, nous avons finalisé notre cheminement vers Noël avec une célébration à l'église.

Le samedi 16 décembre, grande effervescence au gymnase. Même le Père Noël était au rendez-vous avec un panier bien rempli de papillotes. Le spectacle terminé, un apéritif était proposé au BUM et un repas à la Salle des fêtes. Les parents de l'APEL avaient préparé dans le plus grand secret une Boum, à la Salle des Fêtes.



Spectacle de Noël

Ecoles, crèches

Toujours dynamique, l'école publique de Saint-Pal-de-Mons compte 104 élèves

Les enfants de la classe maternelle sont accompagnés par Betty Moulin et les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles Yolande et Élodie.

Marie-Laure Sarron s'occupe des GS/CP aidée par Christelle. Béatrice Defour a en charge la classe de CP/CE1. Laurianne Sabatier, nouvellement nommée, accueille les CE2/CM1, elle bénéficie de l'aide de Patricia. Les CM1/CM2 sont pris en charge par Christine Habouzit

Dans le cadre de la semaine du goût, les élèves de MS ont pu donner leur avis sur différentes saveurs (le sucré, le salé, l'acide et l'amer) en goûtant des cornichons, de l'endive, du céleri, de la charcuterie, du fromage mais aussi du chocolat, des fruits des gâteaux...

Une intervenante théâtre, dans le cadre d'un projet fédérateur, rencontre les élèves de Cycles 2 et 3 pour créer des scénettes. Les élèves vont écrire le texte, le mettre en scène et le présenter devant un public à Riotord. Ce projet est financé par la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire qui a choisi 4 écoles rurales pour mener à bien ce défi.

Cette année, tous les enfants de l'école, du plus petit au plus grand se sont rendus au spectacle de Val Grangent où ils ont découvert un monde imaginaire et merveilleux. Cela est possible grâce à la participation de l'APE.



Le Père Noël a pris rendez-vous avec les enfants, il est venu leur offrir papillotes et mandarines ainsi que des petits cadeaux qui ont été posés au pied du sapin décoré par les petits de maternelle.

Pour la deuxième année, l'équipe enseignante a organisé des ateliers de Noël pour que tous les enfants puissent confectionner des décorations et surtout pour passer un moment joyeux et convivial. Les enfants sont très créatifs et adorent ces temps de détente.

En janvier, tous les enfants de la MS au CM2 se sont retrouvés pour tirer les rois, ils dégusté de la brioche avant de retourner dans leur classe. Un papa d'élèves a

offert les bugnes aux enfants de la maternelle qui étaient ravis.

Les CE2/CM1 et CM2 se sont rendus à la médiathèque de Saint-Pal-de-Mons pour découvrir ce lieu avec Isabelle Bruyère qui a animé la rencontre, puis ils se sont plongés dans la lecture confortablement installés.

Toute l'équipe enseignante remercie l'APE et les municipalités qui permettent de réaliser les projets pour que les enfants puissent grandir et s'épanouir à l'école de Lichemialle. **À partir de la rentrée prochaine l'école retrouvera la semaine de quatre jours.**

La vie associative

Le CCAS

(Centre Communal d'Action Sociale)

Qui l'anime ?

Une équipe composée de 13 personnes (élus et bénévoles) : Patrick Riffard, Marie Jo Bardel, Sylvie Brunon, Denise Lardon, Patrick Passot, Odile Mondon, Béatrice Teyssier, Marie Claude Souvignet, Marie Christine Hamard, Marthe Bonche, Laure Valentin, Mélanie Tessier, Marie Jo Quioc.

Quelles sont ses missions ?

- 1 Chaque semaine, le vendredi matin : distribution de colis alimentaires aux personnes en difficulté sur la Commune. Ce geste se réalise en lien avec l'Assistante Sociale du secteur et en partenariat avec la Banque Alimentaire de Monistrol.
- 2 Examen, au cas par cas et suite à des sollicitations de l'Assistante Sociale, de situations sociales difficiles.
- 3 Animations au cours de l'année en lien avec la Maison de Retraite.
- 4 Depuis trois ans, participation à la Semaine Bleue. Semaine nationale des personnes âgées et des personnes retraitées. À cette occasion,

sont préparées des animations par les CCAS volontaires de la Communauté des Communes. Suite à cette Semaine Bleue, il a été mis en place, cette année, des ateliers d'activité physique adaptée, se déroulant le lundi matin dans la salle polyvalente de la Maison de retraite.

- 5 Organisation du Repas des Aînés, en octobre.
- 6 Préparation et distribution des colis de Noël en décembre.
- 7 Organisation d'actions d'entraide lors de sinistres, d'épisodes neigeux ou de sécheresse, et en cas de coupure d'électricité. À ce propos, la solidarité mise en œuvre a permis de reloger la personne victime d'un incendie par la foudre. Merci pour les dons de meubles, vêtements, vaisselle... !

Comment est-il financé ?

Le CCAS dispose de son propre budget. Celui-ci est constitué d'une subvention attribuée par la Commune, d'une partie (10%) des recettes générées par les ventes réalisées lors d'expositions à la Médiathèque, par une partie des concessions du cimetière, par des dons.



Z.A. Les Pins - 43620 Saint Pal De Mons
04 71 66 69 83 Fax 04 71 66 69 84
aep@aep-group.com

ROMS.TP

Terrassement • VRD • Enrochement
Chemin d'accès
Aménagement extérieur

Carrat Romain - 9, Montée de Barthou - 43620 Saint-Pal-de-Mons
Tél. : 06.37.52.21.96 - Email : roms.travauxpublics@gmail.com

La vie associative

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Saint-Pal-de-Mons

Depuis quelques années, l'ADMR rajeunit dans les services qu'elle propose aux habitants de Saint-Pal-de-Mons.

Nous proposons bien sûr l'aide à la vie quotidienne, l'accompagnement aux courses, aux visites médicales ou paramédicales, mais aussi à la promenade et au shopping. Nous participons ainsi au maintien à domicile le plus longtemps possible.

L'aide au ménage, repassage, cuisine, garde d'enfants est destinée à **tous les habitants**, de tous âges, selon les besoins de chacun, avec des aides spécifiques à chaque cas particulier et des réductions d'impôts significatives. Les personnes non imposables peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% de la facture acquittée.

La fédération a un service Ressources Humaines important qui vous met à l'abri des erreurs possibles et fort coûteuses et vous décharge des responsabilités d'employeur.

Le tarif des heures non aidées est disponible au bureau de l'ADMR. Il tient compte de toutes ces obligations. Il s'agit d'un tarif départemental pour la fédération de la Haute-Loire pour l'Aide à Domicile en

Milieu Rural, qui est plus bas que l'offre commerciale qui peut être faite un peu partout.

En cas d'hospitalisation, **quel que soit votre âge**, demandez à l'assistante sociale de l'hôpital des heures d'aide de retour à domicile, ce sont les heures ADOMI. Ces heures vous permettront d'être aidés dès votre retour à domicile. N'oubliez pas de nous prévenir le plus tôt possible afin que nous puissions les intégrer au planning des salariées.

Nous nous attachons tout particulièrement à former notre personnel, par des formations nombreuses et variées dans nos domaines d'intervention.

Chaque année, les adhérents adultes sont conviés à un repas de l'amitié. Nos bénévoles se déplacent aussi au moins une fois par an à domicile afin de recueillir vos avis.

NOUVEAU

En 2018 : Organisation de cafés numériques : Formation à l'utilisation des tablettes dans la convivialité.

Inscriptions au bureau de l'ADMR. Coût de participation modique.

Pour bénéficier de nos services, il vous suffit d'être adhérents. Nous vous accueillons au bureau de l'ADMR, au premier étage de la médiathèque au fond du couloir à droite.

Le bureau est accessible par l'ascenseur.

Nous vous remercions de votre participation et de votre engagement dans le maintien des emplois locaux dont vous êtes les acteurs principaux.

Toute l'équipe de bénévoles à votre service vous souhaite une bonne année et une bonne santé pour 2018.

La présidente : Martine REVOL

Pour nous contacter : 04 71 66 14 88
info.stpaldemons@fede43.admr.org

.....
Permanences : Mardi après-midi : 13h30-17h30
Jeudi matin : 8h -12h





La Pétanque San Paloune

Association créée en 2003 par Loïc Auplat qui a pour but de développer la pratique du sport pétanque, faire connaître ce sport aux plus jeunes.



Pour cela, il sera mis en place, dans le courant de l'année, une initiation sous forme d'ateliers.

À l'heure actuelle, le club compte 23 licenciés et 15 adhérents (les adhérents ne peuvent participer aux concours officiels). Tout le printemps nous

organisons nos « concours du vendredi » ouverts à tous, sans enjeux mais dans la convivialité pour passer ensemble de bons moments et se perfectionner aussi.

Nos licenciés participent à 2 ou 3 concours dans l'année,

l'esprit du club n'est pas la compétition sportive mais plutôt la convivialité.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le président Paul Fauvet au 06.71.00.58.30, pour plus de renseignements.

Le Bureau

La vie associative

La Vigilante section foot

Président : M. DEPEYRE

Roland depuis 2005

Vive président :

M. FRAISSENON

Dominique

Trésorière:

M^{me} FRAISSENON

Ghislaine

**Secrétaire et responsable
des Jeunes :**

M^{me} BERTHON Magali

Effectifs du Club : 170

11 éléments **U6/U7** (enfants nés en 2011 et 2012). Les entraînements sont assurés par Christophe Paulet, Frédéric Berthon, Alexandre Coste, le mercredi après midi au stade ou au gymnase de Saint-Pal. Sur les plateaux du samedi, en principe 2 équipes sont formées. Ils jouent à 4 contre 4.

25 **U8/U9** (enfants nés en 2009 et 2010). Les entraînements sont assurés le mardi soir après l'école par Pierre Lardon et Sébastien Giraud; les dirigeants du club vont les récupérer directement à l'école (les parents ont signé en début de saison une autorisation de sortie en partenariat avec le Club et l'École Saint Joseph) et un second entraînement a lieu le mercredi après midi assuré par Grégory Lassablière et



Les 10 et 11 ans

Alexandre Coste. Sur les plateaux des samedis, en principe 4 équipes sont formées. Ils jouent à 5 contre 5. Les samedis, 2 autres dirigeants viennent compléter cette formation au plus près des jeunes : Fabien Alarcon et Christophe Girodet.

11 enfants de Saint-Pal-de-Mons et 6 enfants de Saint-Romain-Lachalm en **U10/U11** (enfants nés en 2007 et 2008). Les entraînements se font le mercredi et le vendredi en fin d'après midi. Ils sont assurés le mercredi par Xavier Sagnol aidé de jeunes U17/U18 (Matthieu Frezier, Thomas Barralon et Gabin Fayard...) et le vendredi par Franck Gessant qui est également, depuis cette année, après avoir validé sa formation au Pertuis, notre arbitre officiel. Les enfants font 2 équipes, ils jouent à 8 contre 8.

13 **U12/U13** (enfants nés en 2005 et 2006). Les entraînements se font les mercredis et les vendredis en fin d'après midi, en même temps que nos U10/U11 sur une moitié de terrain. Ils sont assurés par Carlos Ferreira et par Vincent Ferreira (un de nos jeunes joueurs U18). Ils jouent le samedi après midi à 8 contre 8. C'est à cet âge que la compétition commence avec des points et donc un classement de championnat.



Concertation



Nos **U14/U15** sont au nombre de 2. Dans cette catégorie nous sommes en entente avec les clubs de La Séauve, de Saint-Romain-Lachalm et de Riotord. L'équipe est sous le nom de la Séauve, club qui apporte le plus de joueurs. Les entraînements sont le mercredi et le vendredi en alterné sur les stade de la Séauve et de Saint-Romain-Lachalm.

10 **U16/U17/U18**. Cette catégorie est aussi en entente avec les club de la Séauve, Saint-Romain et Riotord. L'équipe est sous le nom de Saint-Pal car nous apportons le plus de joueurs : 16 joueurs au total. Les entraînements sont les mercredis et vendredis en soirée, ils sont assurés par Damien Suc, Jérémy Cornillon et Arthur Fraissenon, 3 joueurs seniors de 20 ans. Il jouent les samedis en fin d'après midi à 11 contre 11.

Nos 42 **Seniors** évoluent en District 5 pour l'équipe 2 et en District 4 pour l'équipe 1. Les entraînements sont les mardis et jeudis soirs, assurés par Roland Depeyre. Roland Depeyre et Dominique Fraissenon s'occupent principalement de l'équipe fanion et Jean Marc Romezin est dirigeant de l'équipe 2, lors des matchs le dimanche après midi. Ces 3 dirigeants sont également des arbitres amateurs lors des rencontres à Saint-Pal-de-Mons en catégorie Seniors. L'année dernière, l'équipe 1 a fini seconde de son championnat, mais n'a pu monter, car le club n'avait pas d'arbitre officiel.

Cette année, les joueurs visent la montée et sont premier de leur championnat.

Nos 26 **Critériums** évoluent dans le Championnat de la Loire (plus attractif) en 2^{ème} série. Pas d'entraînement particulier, parfois entraînement avec les Seniors ou match amical avec nos vétérans. L'équipe est dirigée par Pierre Miramand et Patrick Tessier. Les matchs sont le samedi après midi, suivis souvent d'un casse croûte avec l'équipe adverse.

Nos plus de 40 ans (anciennement appelés **Vétérans**) au nombre de 16 joueurs, pas de classement. Ils évoluent aussi dans la Loire. Ils jouent pour le plaisir. Il jouent principalement les mercredis ou les vendredis soirs et finissent par un repas au BUM avec l'équipe adverse. Il jouent à 7 sur une moitié de terrain. Les dirigeants sont Xavier Sagnol et Patrice Mounier. Ils organisent leur traditionnel tournoi un vendredi du mois de juin.



Soir d'entraînement

C'est Magali Berthon qui inscrit les équipes aux tournois. Le Club de Saint-Pal-de-Mons est très apprécié chez les jeunes pour son dynamisme, son fair play... Et cela grâce aux dirigeants. Ainsi, le Club a accueilli, en décembre dernier, un stage pour apprendre à gérer et à entraîner des jeunes U12/U13, organisé par le District de la Haute-Loire. Cela a permis de faire découvrir Saint-Pal-de-Mons, son stade, ses infrastructures.

Pour générer quelques recettes, le Club gère la buvette, organise une tombola et un concours de coinche.



Les Vétérans

La vie associative

Association Communale de Chasse Agréée

Garantir la pratique de la chasse dans un cadre sécurisé

L'ACCA de Saint-PAL compte 77 adhérents, elle est représentée par un bureau de 9 membres, présidé par Sébastien DANTONY. Sa mission principale est de garantir un cadre permettant d'encadrer la pratique de la chasse sur le territoire de la commune. Pour exercer une action de chasse, il est nécessaire de disposer d'un permis de chasse, que l'on peut passer à partir de l'âge de 16 ans, dont la validation doit être renouvelée chaque année auprès de la Fédération Départementale de la Chasse. En plus de cette validation, l'adhérent doit cotiser auprès de l'ACCA pour un montant de 80 €.

Gérer les populations de gibiers et de nuisibles

C'est à l'ACCA qu'incombe la gestion des plans de chasse, en priorité pour le chevreuil. Cette espèce n'ayant pas de prédateur naturel, il est indispensable de réguler la population, les dégâts sur les jeunes plantations de résineux pouvant être considérables. Une trentaine de chevreuils sont prélevés chaque année dans le cadre de battues.

Pour le renard, la maîtrise de la population s'exerce du mois de septembre au mois de mars. En cas de prédation sur les poulaillers, il ne faut pas hésiter à prévenir les responsables de l'ACCA afin d'intervenir. La chasse du sanglier n'est pas soumise à un plan de chasse mais la préoccupation des chasseurs est d'éviter la prolifération. En cas de menace sur les cultures, en particulier de maïs, l'ACCA dispose du matériel nécessaire pour entourer les parcelles de clôtures électriques.

Le **budget** est essentiellement utilisé pour couvrir les frais de fonctionnement et les lâchers de gibier : faisans, perdrix et lièvres. Une réserve couvrant 10% de la surface de la commune permet au gibier de se reproduire dans des conditions idéales. La période de chasse s'étend de septembre à décembre pour la majorité des gibiers. Une prolongation jusqu'à fin février est possible pour la chasse du renard et du chevreuil.

Entretenir les espaces naturels et faire partager sa passion

Chaque année, des journées sont consacrées à l'ouverture



Chevreuil

des chemins, l'entretien de la cabane et l'implantation de cultures à gibier.

Pour faire partager la passion de la chasse et des chiens, des concours de meutes sur lièvre sont organisés sur notre territoire tous les 2-3 ans. Les animaux ne sont pas tirés, les meutes sont jugées sur l'attitude qu'elles ont eue au cours de la chasse : rapproché, lancé et menée du lièvre.

Des journées ont déjà été réalisées en collaboration avec la Communauté de Communes pour faire découvrir à des jeunes la nature et les habitudes des animaux (observation aux jumelles, traces...). Pour les gens qui le souhaiteraient, le bureau de l'ACCA se fera un plaisir de les mettre en relation avec des adhérents qui les accompagneront en campagne pour les initier à l'observation des animaux et à la connaissance de leur mode de vie.

Étymologie

D'où vient le nom « La Fayolle » ?

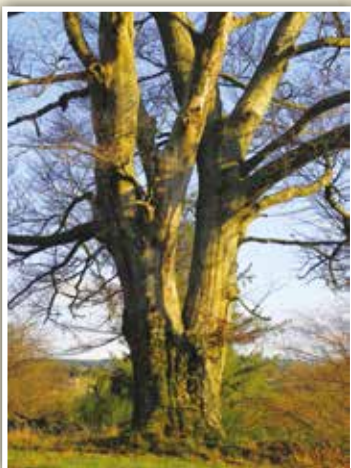
Du latin *fagus*, le hêtre, ayant donné, par évolution du mot, les termes occitans Fau, Fayard. Ce dernier mot est d'ailleurs resté en français régional où l'on désigne encore le hêtre par le mot « fayard ». Il faut croire, si l'on considère le grand nombre de mots qui possèdent ce radical, cette racine (La Fayolle, la Faye, Le Fau, Le Fayard, La Fayolette, Fayol, Fey etc.) que le hêtre a toujours été très présent dans notre région, où il a aussi servi de nom de famille (les Fayard, les Dufau(d)).

La Faia désignait en patois une hêtraie ; le « fayard » un gros, un grand hêtre ; le faiet, un bois de jeunes hêtres; la faiòla un joli petit bois de hêtres.

Les emplois du hêtre étaient divers : douves de tonneaux, sièges, montants de chaises, sabots, jouets... Aujourd'hui, il sert de bois de chauffage.

Le mot français « hêtre » vient d'une langue germanique *haistr.

Ainsi s'achève, au terme de ces quelques lignes, un voyage aux sources du français, à ses racines latines et germaniques !



Un couple de hêtres - photo JFC

Exposition Les Cloches

Le samedi 16 septembre 2017, à la médiathèque municipale, c'était à 11 heures, le vernissage d'une magnifique et très instructive exposition consacrée à la présentation, sous forme de panneaux, des quatre cloches du clocher de Saint-Pal-de-Mons et de celles d'autres églises des environs. Trois des quatre concepteurs de cette exposition étaient là.



Nous avons donc pu, tant en observant les panneaux qu'en écoutant les explications complémentaires données par ces experts de l'art campanaire (de la fabrication des cloches), découvrir la richesse et la beauté de cet élément de notre patrimoine religieux resté caché au cœur des clochers. Nous savons, depuis, comment et où elles étaient fondues, quelles indications y étaient notées, quels motifs les ornaient, qu'elles étaient baptisées et avaient un parrain ou une marraine, comment on les faisait sonner...

Une conférence/«séance de rattrapage» ou «piqûre de rappel» sera organisée en automne prochain. Prenez vos dispositions pour venir découvrir la valeur insoupçonnée de ces objets d'art !

Où se trouve et quel est le nom du village présenté sur la couverture ?

(Réponse au prochain numéro)



Etat Civil

Naissances



Kylian SOUCHON
le 10 septembre 2017



Myla ROMEYER
le 12 septembre 2017



Noélie FAYARD
le 21 septembre 2017



Lucas REYNAUD
le 30 septembre 2017



Loane PEPIER
le 7 novembre 2017



Robin FLECHET-CONVERT
le 9 octobre 2017



Chloé SAMUEL
le 20 novembre 2017



Sao-May YIALLETON
le 28 novembre 2017



Néva YIALLETON
le 28 novembre 2017



Arsène DUPOYET
le 5 décembre 2017



Rose Norma Ambre GARDE
le 5 janvier 2018



Corentin FOUYET
le 10 janvier 2018



Antonin LOMBARD
le 23 janvier 2018

- Le 16 septembre 2017 : Lola BARALON
- Le 30 septembre 2017 : Lilou BOUCHET
- Le 9 février 2018 : Raphaëlle ROUCHON
- Le 9 février 2018 : Benjamin TEILLLOL



Mariage



Le 9 octobre 2017, Christophe AULAGNIER
et Stéphanie CHALANDON

Décès

- Le 26 septembre 2017 : **Georges NEYRAN**
9 rue Saint-Régis
- Le 9 octobre 2017 : **Marie Sophie Claudine MOUNIER née LINOSSIER** : Les Saints-Martins
- Le 17 octobre 2017, **Eric TOURON** : la Pouyat
- Le 2 novembre 2017 : **Régis VACHER**
9 rue Saint-Régis
- Le 2 janvier 2018 : **Henri François FREYSSINET**
15 Rue du Pontonnet
- Le 12 février 2018 : **Marie-Louise HILAIRE née LIOGIER**, 9 rue Saint Régis
- Le 12 février 2018 : **Georgette Marguerite ABRIAL née ROCHER** - 9 rue Saint Régis
- Le 11 février : **Marie Judith VALLA, née VIALLA**
Les Saints Martins

Fleurs
Samba



*Nous fleurissons tous
les moments de la vie...*

7, place Jean Salque - 43600 Sainte-Sigolène
Tél. 04 71 56 42 28 - samba-fleurs@orange.fr

SAINTE-SIGOLÈNE
ASSISTANCE

AMBULANCES - VSL 

TAXIS : * S^o SIGOLÈNE - * S^o PAL-DE-MONS

04.71.66.66.20

19, Avenue de Marinéo - 43600 SAINTE-SIGOLÈNE

CHARRAS Daniel
GIRAUD Lionel
BERTAIL Nicolas



Les Feuillantines
HÔTEL * - RESTAURANT**
 LA VIALATTE - 43620 SAINT-PAL-DE-MONS
TÉL. : 04 71 75 63 25
 contact@lesfeuillantines.com - www.lesfeuillantines.com



auto-ecole-bruno.com
Bruno LEROY
 1 rue du Monument
 43110 Aurec sur Loire
 N° d'agrément : E1104321780
 2 agences, 1 seul numéro
 3bis rue du Soleil
 43620 Saint Pal de Mons
 N° d'agrément : E1404300020
06 60 28 79 85

Permis : Auto - Moto
 Permis sur Boîte Automatique
 Formation Conduite Accompagnée
 Formation BSR
 Permis 1 euro/jour
 Récupération de points

TRAVAUX PUBLICS
Sébastien GIRAUD

Terrassement • Canalisation • Drainage
 Mise aux normes fosses septiques (SPANC)
 Aménagement de villas • Cours en enrobés

Le Bouchat - 43620 SAINT PAL DE MONS - Tél/ Fax : **04 71 75 09 51**
 Port. : **06 60 16 97 40** - sgiraud43@aol.com



Santerne Energies
Votre expert
électricité industrielle
Travaux et
maintenance

SANTERNE ENERGIES - ZA Les Pins - 43620 SAINT-PAL-DE-MONS
 Tél : 04 71 75 05 69 - Mail : pascal.havette@santerne.fr



CONVERS
 INDUSTRIES

contact@convers-industries.fr
 ZA Campine 3, Allée André-Marie Ampère - 43620 Saint Pal de Mons
 Tél. 04 71 66 66 91
 www.convers-industries.fr

MÉTALLERIE
CHAUDRONNERIE
MAINTENANCE
INDUSTRIELLE
LEVAGE
MANUTENTION

Abattage et débardage de bois mécanisé



Jean-Marie CUOQ SARL
Achat de Bois 06 29 28 32 03
 Zone Courtanne 2 - Saint Pal de Mons



SECURITEST
 CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

CTA St-Pal-de-Mons
 Horaires d'ouverture
 Tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h
 Samedi de 8h à 12h
 Zone Artisanale des Pins - **43620 St-Pal-de-Mons**
Tél. 04 71 66 48 15
 www.controle-technique-st-pal-de-mons.securitest.fr



FAUVET Paul

PLÂTRERIE - PEINTURE
 mais également ... **LOCATION DE NACELLE 16 MÈTRES**

Le Bois de la Garde - 43600 Ste Sigolène
 04 71 66 14 93 - 06 71 00 58 30

Artisan maçon



René Buzzino

Tél. : 04 71 66 47 60
 Port. : 06 33 87 55 93

Les Saint-Martin
 43620 Saint-Pal-de-Mons



SARL GARAGE MARC FAUVET
 ZA LES PINS
 43620 SAINT-PAL-DE-MONS
 TEL : 04.71.66.46.27
 Mail : citroen.saint.pal@wanadoo.fr

✓ Réparation mécanique et carrosserie toutes marques.
 ✓ Vente véhicules neufs et occasions **toutes marques.**



Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
 Samedi service commercial 9h à 12h